

Territoires, efficacité et simplicité Règlements de jeux concours
--

P4

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
VU le règlement budgétaire et financier modifié,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
le règlement du jeu concours intitulé " 20 ans de la Loire à Vélo " (annexe 1) ;

D'AUTORISER
l'octroi de prix pour les trente-six gagnants du jeu concours " 20 ans de la Loire à Vélo " ;

D'APPROUVER
le règlement du jeu concours intitulé " 500 jeunes des Pays de la Loire au Salon du Bourget " (annexe 2) ;

D'AUTORISER
l'octroi de prix pour les treize gagnants du jeu concours " 500 jeunes des Pays de la Loire au Salon du Bourget "

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 29/04/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs